

Code Natura 2000 : A 229

## Martin-pêcheur d'Europe

## Carte d'identité

**Nom scientifique :** *Alcedo atthis***Classification :** oiseau, Alcédinidé**Taille :** 17-19,5 cm**Poids :** 40 à 45 g**Présence en Wallonie :** toute l'année**Nid :** au fond d'une galerie creusée dans une berge verticale de cours d'eau**Nombre d'œufs :** 7**Nombre de nidification :** 1 à 3 par an**Hivernage :** sédentaire, les oiseaux d'Europe de l'Est hivernent dans les zones non gelées**Alimentation :** poissons, têtards, insectes aquatiques, vers...**Protection :** bonne qualité des plans d'eau, protection des berges verticales le long des cours d'eau, limitation du dérangement

## Identifier

Depuis quelques temps, l'étang nouvellement creusé est fréquemment visité par un oiseau aux couleurs chatoyantes qui n'hésite pas à se jeter à l'eau pour attraper sa pitance. Ses plongements depuis un perchon surplombant l'eau sont rarement fructueux mais de temps en temps, l'oiseau orange et bleu capture un petit poisson qu'il secoue dans tous les sens avant de l'avaler la tête la première. Après d'autres plongements, il s'envole vers la rivière avec un poisson dans le bec. Il va certainement nourrir ses jeunes. C'est bien sûr un Martin-pêcheur.

Le Martin-pêcheur d'Europe est un des oiseaux les plus colorés vivant chez nous. Son ventre orange contraste fortement avec ses ailes et son dos bleus électriques, sans oublier la petite touche de blanc à l'arrière de l'œil. Le long des cours d'eau, on le voit souvent en vol. Il porte alors bien son surnom de « Flèche bleue » car il file à toute allure au ras de l'eau. En vol, il crie régulièrement, c'est un son très aigu qui transperce le bruit de l'eau.

## Observer

Le Martin-pêcheur est assez répandu en Europe. Il est présent dans une grande partie du continent à l'exception du nord. En Wallonie, on peut le rencontrer partout où il y a des cours d'eau ou des plans d'eau poissonneux. Il est moins abondant si les eaux sont polluées, naturellement pauvres en poissons (certaines



rièrres d'Ardenne), si les berges sont trop artificielles ou si le dérangement est élevé. Il est moins exigeant pour son habitat en hiver qu'en période de nidification. Il y a entre 600 et 900 couples de Martin-pêcheur en Wallonie.

Le nid du Martin-pêcheur est caractéristique, c'est une chambre aménagée au bout d'une galerie creusée dans une berge d'argile ou de limon à plus de 80 cm du niveau de l'eau. Le tunnel d'entrée peut mesurer jusqu'à un mètre de long (en général 35 à 90 cm). L'entrée du terrier est souvent ovale et d'un diamètre de 5 à 7 cm. Ce type de nid requiert un habitat particulier : les berges naturelles érodées. On les trouve au bord des rivières dont le cours n'a pas été trop fortement modifié, parfois aussi en bordure de lacs et d'étangs.

Pour se nourrir, le Martin-pêcheur a besoin d'eaux claires peu profondes (ruisseaux, étangs, mares, rivières...). La présence d'arbustes, d'embâcles, de piquets ou de toute autre sorte de perchoir au-dessus de l'eau est indispensable pour permettre à l'oiseau de se poster à l'affût de ses proies. Il se nourrit essentiellement de poissons de petite dimension (taille moyenne 4 à 6 cm, maximum 10 cm). Il pêche aussi des têtards et d'autres petits invertébrés aquatiques.

Pour trouver sa nourriture, le Martin-pêcheur parcourt en général 2 à 3 km de part et d'autre de son nid le long du cours d'eau, parfois plus. Occasionnellement, il peut aussi traverser les terres pour rejoindre un étang particulièrement riche en poissons. L'étendue de son territoire de chasse dépend de la qualité de l'eau et de la quantité de petits poissons disponibles.

### Protéger

Le Martin-pêcheur est sensible à la qualité et la turbidité de l'eau, à la quantité de petits poissons disponible et surtout à la présence de berges favorables à la construction du nid. Ces petites falaises de terre sont souvent détruites par l'aménagement pour les rendre stables (pose de gabions, murs en béton...) ou accessibles (paillasons de pêche, accès du bétail au cours d'eau...). Enfin le dérangement humain (kayaks, pêcheurs, naturalistes...) en période de nidification peut faire abandonner un site.

Pour protéger cette espèce, il convient de mettre en place diverses mesures de gestion favorables au Martin-pêcheur mais aussi à beaucoup d'autres espèces des rivières (hirondelle de rivage, chabot, lamproie, cigogne noire...).

D'une manière générale, on maintiendra le caractère naturel des cours d'eau et le processus d'érosion des berges afin de laisser des sites de nidification pour le Martin-pêcheur. Les enrochements, les poses de gabions, les travaux de stabilisation des berges, les travaux de curage, l'enlèvement des embâcles et des perchoirs utiles à l'oiseau seront limités au strict nécessaire (sécurité et hygiène publique) et réalisés le plus loin possible des sites de nidification, même potentiels. Là où c'est possible, on essaiera de recréer des berges verticales pour que le Martin-pêcheur puisse y nicher.

Pour empêcher l'effondrement des berges suite au piétinement par le bétail, ce dernier aura à sa disposition des abreuvoirs ou des pompes et leur accès au cours

d'eau sera bloqué par des clôtures placées de part et d'autre du ruisseau.

Si le gestionnaire désire restaurer la ripisylve, il pensera à maintenir les berges favorables au Martin-pêcheur en privilégiant une certaine mosaïque d'habitats en bordure de rivière. Il veillera aussi à consulter les fiches pour la protection de la loutre, de la moule perlière et de la mulette épaisse.

La circulation des kayaks pose souvent des problèmes de dérangement. Une limitation de la fréquentation des sites (horaires précis, nombre maximum de kayaks par jour...) devrait être mise en place dans les zones où les concentrations de Martin-pêcheur sont fortes.

Les aménagements de pêche et les débarcadères ne seront pas installés à proximité des sites de nids connus et potentiels.

La mise en place et le respect des bonnes pratiques agricoles dans les bassins versants permettront d'assurer une bonne qualité de l'eau des cours d'eau et une ressource alimentaire suffisante au Martin-Pêcheur.

Enfin, les étangs de piscicultures peuvent être couverts de filets à mailles fines pour éviter une déprédation trop importante par le Martin-pêcheur avec des moyens dissuasifs inoffensifs.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

